



Union Européenne
 La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
 agissent ensemble pour votre territoire



APPEL A PROJETS n°2

Approche territoriale FEDER- LEADER

GAL de Gâtine

Fiche-action de référence	Fiche-action n° 7 – Favoriser une mobilité durable Les règles de la fiche-action n°7 s’appliquent au présent appel à projets	
Objectif prioritaire	Accompagner la transition énergétique du territoire	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé FEDER OS5	Montant disponible pour l’AAP n°2 : 175 000 €
Période de validité de l’AAP n°2	Du 01/01/2021 au 26/04/2024	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p><u>L’objectif prioritaire</u> « Accompagner la transition énergétique du territoire » répond aux enjeux suivants, identifiés dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer - Une faible performance énergétique du bâti - Faible part des produits agricoles transformés localement - Un poids encore faible de l’agriculture biologique et des circuits courts - Développement d’une agriculture saine, locale et durable <p>Les objectifs de la fiche-action 7 « Favoriser une mobilité durable » sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la transition vers des modes de mobilité respectueux de l’environnement - Développer des alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmation du développement durable en Gâtine 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation énergétique du territoire - Développement du réseau de pistes cyclables
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> - Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne - Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal - Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité
Bénéficiaires éligibles	Collectivités publiques et leurs groupements
Conditions d'éligibilité	Sans objet
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p><u>Bénéficiaires inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SCI, - Les particuliers (personnes physiques sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle), - Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole <p><u>Coûts inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature
Eligibilité temporelle des dépenses	<p>1^{er} janvier 2021</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible</p>
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes
Taux d'aide	FEDER : jusqu'à 100% dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	50 000 € d'aide FEDER
Principes/Modalités de sélection	<p>Le GAL examinera le projet à l'aide d'une grille de sélection basée sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec le programme - Démarche de partenariat - Pérennité - Innovation

	<ul style="list-style-type: none">- Démarche participative et pédagogique- Bénéfice environnemental- Bénéfice socio-économique <p>Le GAL sera chargé d'auditionner les porteurs de projets et de hiérarchiser les dossiers en appliquant la grille de sélection.</p> <p>Les projets hiérarchisés pourront être sélectionnés dans la limite des fonds disponibles de l'appel à projets.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RENSEIGNEMENTS

Mathias VERHEYE

07 56 06 62 02 – mathias.verheye@pays-gatine.fr

Estelle SERVANT

05 49 64 25 49 – estelle.servant@pays-gatine.fr



46 bd Edgar Quinet

79200 PARTHENAY

Tél : 05 49 64 25 49